

# Annexe tarifs fédéraux 2021-2022

## Licence joueurs

- Toute première licence prise après le 1er mai reste valable pour la saison suivante.
- La licence-jour, réservée aux nouveaux licenciés, peut être prise lors d'un tournoi classique. Elle donne droit à 5 € de réduction pour la prise d'une licence "complète" dans les deux mois suivants.
- La **licence numérique** est ouverte aux **nouveaux licenciés**. Elle donne accès à Scrabblorama et permet de jouer grâce aux applications/logiciels. Elle ne permet pas d'aller jouer en club, de participer à des épreuves en présentiel ni d'intégrer le classement fédéral (duplicata ou classique). Elle se prend directement sur le site ou auprès de Séverine : sgruchot@ffsc.fr. En cas de transformation en licence complète, les 10€ complémentaires iront au comité du lieu de résidence.

## Inscription tournois

- L'inscription des 18-25 ans est réduite d'au moins 50%, celle des moins de 18 ans d'au moins 75%.
- Tournoi doté = avec dotation au mérite et/ou cadeau commun et/ou tirage(s) au sort.

## Redevance épreuves

- Redevance fédérale : tout joueur de plus de 25 ans figurant au classement final donne lieu à une redevance fédérale, y compris les joueurs invités. Pas de redevance pour les moins de 25 ans.
- Redevance comité : en cas de redevance comité pour les moins de 25 ans, elle doit respecter le % de réduction des inscriptions.
- Chaque ligue ou comité définit librement le montant de ses propres redevances, sauf pour les simultanés permanents et fédéraux, plafonnées respectivement à 0,50€ et 0,75€.

## Épreuves bénéficiant d'une exonération de la redevance fédérale

- Un championnat régional classique et un seul championnat régional duplicata (TH3) par comité, ainsi qu'un seul championnat départemental (TH2 ou TH3) par département
  - Pour les ligues et les comités composés d'un seul département, un seul championnat exonéré
  - Pour les départements partagés entre deux comités, un seul championnat organisé conjointement
  - Redevance due pour les joueurs opens à partir du 6<sup>ème</sup> (exonération des opens si nombre < 6)
- Tournois au profit du financement de l'activité Scrabble des Jeunes et Scolaires (max. 3 dans l'année) et tournois au profit d'une association à but humanitaire (même définition que pour les impôts)
  - Exonération soumise à l'accord préalable de la FFSc
  - Les tournois "au profit de" doivent donner lieu à un reçu de l'organisation bénéficiaire, qui sera transmis à la fédération
- Pas de mélange des genres : par exemple, organiser un tournoi au profit d'une œuvre sur une date de simultané national...

## Défraiement

Toute somme versée à des bénévoles doit correspondre à des frais justifiables pour l'URSSAF (temps de jeu incluant un repas par exemple). En cas de frais réels supérieurs défrayés, un justificatif est nécessaire.

Dans les compétitions fédérales, la FFSc applique les tarifs suivants, inférieurs au plafond de l'URSSAF :

- Restauration : 19 € pour 1 repas, 25 € pour 2 repas
- Déplacement : 0,25 €/km, plafonné à 120 €
- Hébergement : 35 €/nuit

## Scrabblorama

### Abonnement

	1 an, 11 n <sup>os</sup>	2 ans, 22 n <sup>os</sup>
France métropolitaine	54 €	105 €
Supplément Europe	6 €	12 €
Suppl. hors Europe et DOM-TOM	12 €	24 €

### Publicité

	¼ page	½ page	1 page
TH, Festivals, Simultanés...	40 €	80 €	150 €
Annonces à but commercial	100 €	200 €	400 €